

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SIGHTLINE™ B Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions
1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	45.52
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Non attribuée	$\geq 30 - < 40$ *

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

acide benzènesulfo- nique, dérivés mono-al- kyles ramifiés en C11- 13, sels de calcium	acide ben- zènesulfonique, dérivés mono- alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	$\geq 1 - < 3^*$
N-Methyl-2-pyrrolidone	N-Methyl-2-pyr- rolidone	872-50-4	$\geq 0.1 - < 0.3^*$
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	Hydrocarbures, C10, aroma- tiques, <1% de naphtalène	1189173-42-9	$\geq 1 - < 3^*$
Reste	Reste	Non attribuée	> 5

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Le conteneur peut se rompre à cause de la production de gaz en cas d'incendie. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.
Produits de combustion dangereux	:	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote (NO _x) Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, prévoir une digue ou un autre confinement approprié pour empêcher le matériau de se propager. Si le matériau endigué peut être pompé, le matériau récupéré doit être stocké dans un conteneur ventilé. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau, car une réaction ultérieure avec les matériaux déversés peut avoir lieu, ce qui pourrait entraîner une surpression du conteneur. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides. Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	100 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

Protection des mains

Remarques

: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 11/22/2023	Numéro de la FDS: 800080004817	Date de dernière parution: 10/27/2022 Date de la première parution: 10/27/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

coups/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Jaune à brun

Odeur : Épicée

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.58 (23.3 °C)
Concentration: 1 %
Méthode: ASTM E70

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: ASTM D3278, vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable aux liquides

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.05 g/cm³ (20 °C)
Méthode: OECD 109

Solubilité
Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Température d'auto-inflammation : 358 °C
Méthode: Méthode A15 de la CE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

Viscosité

Viscosité, dynamique : 28.2 mPa,s (40 °C)
Méthode: OCDE 114

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non
Méthode: CEE A14
BPL: oui

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

Substance de référence: Zinc.
BPL: oui

Tension superficielle : 32 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Instable à températures élevées.

Conditions à éviter : L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit.
La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.

Produits incompatibles : Acides forts
Bases fortes

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.50 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecán-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3.551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,000 - < 1,600 mg/kg
Méthode: OCDE 402 ou équivalent
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4,150 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

- Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

- Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

- Résultat : Corrosif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Évaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur
- Évaluation des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour la reproduction : Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la
- Évaluation base d'expérimentations effectuées sur des animaux.
Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les foetus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la
- Évaluation reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 9.6 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.178 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0152 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Point final: survie
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

		CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
		EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075 mg/l Durée d'exposition: 14 d
		NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
		DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d
		CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
		DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
		DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 16.06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).
CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)): 0.23 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 72 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 550 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 5,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,072 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 500 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistence et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

- Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
- ThOD : 2.2 kg/kg
- Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse
Demi-vie de dégradation: 454 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 80 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.890 mg/g

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Biodégradation: 2.9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

N-Methyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 30 mg/l

Biodégradation: 73 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: > 90 %

Durée d'exposition: 8 d

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 2.58 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 2.199E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 26
Méthode: Mesuré

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) :

log Pow: 5.04
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100
ou Log Pow < 3).

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : log Pow: < 3.44 (20 °C)
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre
100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : log Pow: 4.6
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre
100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : log Pow: -0.38
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100
ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
Pour un ou des produits semblables:
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow
entre 5 et 7).

Reste:

Coefficient de partage (n-oc-
tanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Koc: 6200 - 43000
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre
(Koc > 5000).

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Koc: 527.3
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible
(Koc entre 500 et 2 000).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Koc: 21
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc
entre 0 et 50).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation
à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas
être un facteur important dans le devenir du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 11/22/2023 Numéro de la FDS: 800080004817 Date de dernière parution: 10/27/2022
Date de la première parution: 10/27/2022

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 11/22/2023	Numéro de la FDS: 800080004817	Date de dernière parution: 10/27/2022 Date de la première parution: 10/27/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Fluroxypyr)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluroxypyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui(Fluroxypyr)
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluroxypyre)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Fluroxypyre)

Autres informations

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
-----	---	---

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 30795

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

DANGER POISON
AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:
plantes terrestres non ciblées
Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
Dow IHG	:	Dow IHG
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision	:	11/22/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-1784

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



SIGHTLINE™ B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/27/2022
2.0	11/22/2023	800080004817	Date de la première parution: 10/27/2022

nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F